

# COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2023-003

Séance du 27 MARS 2023 à 19h

**Présents :** Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, DURAFOR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absent excusé :** Mr CHAMBARD Christian

**Absente :** Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Maryse RYSER.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Liquidation judiciaire de la SAS JMS - offre de rachat du matériel d'exploitation de la SAS.
- Budget Primitif 2023.
- Vote des subventions aux associations.
- Vote des taux de fiscalité locale 2023.
- Instauration d'une contribution spéciale pour l'entretien des voies communales.
- Révision du tarif du repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2023/2024.
- Commission de contrôle des listes électorales : nouvelle commission pour 3 ans - désignation d'un conseiller municipal et deux électeurs.
- **Informations diverses :**
  - . SR3A démarrage des prospections (investigations naturalistes sur la zone humide des 3 rivières)
  - . CR Conseil d'Ecole n° 2 du 9 mars 2023
  - . CR AG SIEA du 18 mars 2023

### **2023-2703-001 – ACHAT DU MATERIEL D'EXPLOITATION DE LA SAS JMS EN LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE :**

Monsieur le Maire rappelle la mise en liquidation judiciaire simplifiée au 15 février 2023 de la SAS JMS, preneur du bail commercial du commerce communal le GEOBAR.

Il indique qu'à la date du 23 mars dernier, aucun repreneur n'est envisagé pour le commerce et que la vente aux enchères du matériel sera prochainement organisée, sauf si la commune souhaite proposer une offre globale.

Il rappelle l'inventaire établi par Maître MONNET, Commissaire de justice à Oyonnax d'une valeur totale d'exploitation de 6 860 € et d'une valeur de réalisation de 2 400 € et propose que la commune fasse une offre pour ces équipements qui faciliteront la recherche d'un repreneur en proposant un commerce équipé, prêt à fonctionner. Il rappelle que l'offre devra être établie hors taxes, le service commerce étant assujéti à la TVA.

Il invite le conseil municipal à bien vouloir se prononcer et fixer un montant qui pourrait être compris entre les deux valeurs soit entre 3 500 et 4 500 €.

Monsieur le Maire précise que si la commune récupère prochainement le commerce, il conviendra de chercher un repreneur et d'envisager une révision du loyer, actuellement fixé à 430 € HT (380 € HT pour le commerce et 50 € HT pour la licence IV), soit un loyer mensuel de 516 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de proposer une offre pour l'achat du matériel et mobilier d'exploitation de la SAS JMS en liquidation judiciaire simplifiée. Après un nouvel examen de l'inventaire, fixe un montant total de 3 500 € HT, soit 1 300 € pour le mobilier et 2 200 € pour le matériel.

Il décide de voter les crédits correspondants à l'opération 62 Cœur de Village du budget 2023.

Il se prononcera sur la reprise du commerce et la révision du loyer lors d'un prochain conseil municipal.

## **2023-2703-002 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 et informe qu'il tient compte des résultats 2022 constatés lors du vote du compte administratif, des restes à réaliser engagés en 2022 et reportés, des recettes prévisionnelles connues à ce jour et des propositions de la commission de travaux, validées par la commission de finances.

C'est toujours un budget de rigueur qui a été soumis au vote. Il permet toutefois de budgéter la réalisation, dès cette année, du parking du village devenu nécessaire pour pallier les difficultés de stationnement qui créent des situations d'insécurité, notamment pour l'accès des secours et le déneigement durant l'hiver.

Le budget primitif 2023 proposé a été établi au plus juste, avec le maintien des dépenses essentielles à l'entretien des bâtiments et installations de la commune. Les services techniques étant toujours plus sollicités pour la réalisation d'aménagements, il convient de les équiper de matériel leur permettant d'effectuer un travail performant et sécurisé.

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements reste encore limité pour les trois prochaines années et les ressources sont stables. C'est pourquoi, il a été proposé d'augmenter les taux fiscalité, le produit attendu en 2023, avec la seule progression des bases, restant insuffisant pour atteindre l'équilibre et permettre de maintenir une capacité nette d'autofinancement satisfaisante.

Compte tenu de ces éléments et des décisions prises au cours de la présente séance, les prévisions budgétaires s'établissent comme suit :

. **Section de fonctionnement** : Les dépenses de la section de fonctionnement progressent de + 13 % par rapport aux réalisations 2022, et de + 3 % par rapport au budget 2022. Les dépenses réelles s'élèvent à 655 844 € et le virement à la section d'investissement à 244 950 €.

**Dépenses** : Elles concernent principalement :

. L'achat de fournitures et équipements d'un montant prévisionnel de 7 500 € pour les travaux réalisés en régie par les services techniques : ralentissement route de Pire reporté fin 2023/début 2024 ; réalisation d'une clôture pour le cheminement piéton Logna/Pallatée ; fin du « relamping » des bâtiments communaux avec des pavés led et aménagement autour du monument aux morts, dont Monsieur le Maire communique le projet : enlèvement de la haie, reprise des bordures, plantation, nettoyage du monument, remplacement des bornes et mise en place de jardinières béton.

. Les charges d'énergie, de combustibles, d'électricité et de carburant pour un montant de 32 500 €, en progression de + 16 % par rapport aux réalisations 2022.

. L'achat de repas pour le restaurant scolaire, sur la base d'une fréquentation moyenne de 35 enfants par jour d'école, tenant compte d'une progression du tarif de 8 % en 09/2022, soit 2,95 € TTC le repas et d'une éventuelle augmentation de 8 % en 09/2023, soit une prévision de 17 500 €.

. Une prévision de 3 200 € pour les colis du CCAS aux personnes de plus de 70 ans.

. Les fournitures de petits équipements sont estimées à 6 500 € pour l'entretien des bâtiments, espaces verts, voirie et petits matériels de bureautique.

. Une prévision supplémentaire de 1 200 € est prévue en équipement de sécurité pour l'achat de 2 tenues pour le Service Local d'Incendie et de Secours (ex CPIn).

. Le budget prévisionnel pour les fournitures scolaires s'élève à 4 200 € avec une dotation de 55 € par élève en 2023/2024.

. Comme l'an dernier, un crédit de 1 500 € est prévu au compte 6068 pour le fleurissement communal.

. La prévision pour les contrats de prestation de service s'élève à 19 900 € pour tenir compte notamment de la rémunération de l'intervenant musical à l'école pour un montant de 3 420 €, du nettoyage des locaux de l'école pour 9 936 €, du balayage des voiries pour 3 852 €, de la reliure des registres de l'Etat Civil et des délibérations pour 650 €.

. Le coût des locations d'un montant prévisionnel de 6 000 €, correspondant aux 3 copieurs/imprimantes mairie et école (avec coûts copies), aux équipements de téléphonie de la mairie et aux différents matériels nécessaires aux services techniques (locations de nacelles, de feux tricolores, de plaque vibrante...).

. L'entretien des bâtiments communaux est prévu pour 7 600 €.

. L'entretien de la voirie et des réseaux est estimé à 17 100 €, dont 4 200 € pour l'égoutage et le fauchage des bords de chaussées au printemps et à l'automne, 1 500 € pour l'abattage des noyers sur le terrain du futur parking, 4 950 € pour l'entretien des séparateurs d'hydrocarbure de la ZA, et 3 000 € pour la reprise du pluvial de voirie. La commission de travaux ne prévoit pas de PATA en 2023.

. Les travaux de maintenance pour la forêt communale sont prévus à hauteur de 3 000 €.

. Une prévision pour l'entretien du matériel roulant et technique et les équipements du restaurant scolaire et de la salle polyvalente est estimée à 2 500 €.

. Le coût de maintenance des divers bâtiments, équipements, matériels et logiciels est estimé à 14 000 €.